



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 septembre 2002
Français
Original: russe

Lettre datée du 11 septembre 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une déclaration du Président de la Fédération de Russie, V. V. Poutine, datée du 11 septembre, relative à la lutte contre le terrorisme.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel du Conseil de sécurité.

(Signé) Sergey **Lavrov**



**Annexe à la lettre datée du 11 septembre 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration du Président de la Fédération de Russie,
V. V. Poutine**

En ce jour du 11 septembre, alors que le monde entier évoque la tragédie survenue l'an dernier aux États-Unis d'Amérique et les milliers de personnes innocentes qui ont péri à la suite des attentats terroristes, et qu'ici même, en Russie, nous honorons la mémoire des centaines de nos compatriotes qui ont été victimes du terrorisme à la suite de l'explosion d'immeubles d'habitation et d'autres actes criminels, il est particulièrement opportun d'analyser une nouvelle fois la situation dans le domaine de la sécurité nationale. La République de Tchétchénie, dans laquelle des organisations terroristes internationales, y compris Al-Qaida bien connue de tous, ont déployé leurs activités à grande échelle, a été pendant longtemps la source de l'extrémisme et du terrorisme sur le territoire de notre pays.

Bien entendu, nous avons aujourd'hui encore en Tchétchénie une multitude de problèmes qui demeurent irrésolus sur les plans politique et social. Les bandits sont toujours capables d'agir et de frapper sournoisement. Mais un coup décisif a été porté à ces bandes organisées : toutes les infrastructures du terrorisme international ont été anéanties dans cette région.

La lutte contre le terrorisme est compliquée notamment par le fait qu'il subsiste, dans certaines parties du monde, des enclaves territoriales échappant au contrôle des gouvernements nationaux qui, en raison de circonstances diverses, ne peuvent pas ou ne veulent pas faire face à la menace terroriste.

L'un de ces endroits où la situation suscite une vive inquiétude en Russie est la gorge de Pankis et la zone avoisinante située le long de la frontière d'État entre la Géorgie et la Russie. La situation dans cette région empoisonne depuis longtemps les relations entre la Fédération de Russie et un pays, avec le peuple duquel nous sommes unis non seulement par une histoire et des valeurs morales communes, mais aussi par un sentiment de sympathie et de respect réciproques. Sans ces liens, les centaines de milliers de Géorgiens qui résident et travaillent quasiment en permanence à l'heure actuelle – sans exagération – dans toutes les régions de la Russie ne seraient pas là.

À partir de 1999, date à laquelle nous avons proposé aux dirigeants géorgiens de prendre des mesures concertées pour prévenir l'infiltration de combattants venant de Tchétchénie en Géorgie, et jusqu'à une actualité récente, la Russie s'est efforcée, avec patience et détermination, d'organiser une coopération avec les autorités officielles de Tbilissi sur les questions relatives à la lutte contre le terrorisme. Durant cette période, les jugements et les méthodes de nos collègues géorgiens ont beaucoup évolué : après avoir totalement et systématiquement nié la présence de terroristes internationaux sur leur territoire, ils reconnaissent à présent pleinement cette réalité sans la moindre réserve.

Aujourd'hui, nul ne peut nier – cela nous le savons parfaitement et les sources d'information étrangères le confirment – que les agents qui ont été impliqués dans la

préparation des actes terroristes perpétrés aux États-Unis l'an dernier, tout comme les auteurs directs des attentats à l'explosif contre des immeubles d'habitation en Fédération de Russie, se sont retranchés sur le territoire de la Géorgie. Nous exigeons leur extradition immédiate. Au demeurant, ce ne sont pas les seuls que l'on a refusé d'extrader jusqu'à présent : on ne livre pas même les bandits qui ont été arrêtés par les autorités géorgiennes, les armes à la main, après l'échec de la tentative faite par cette bande criminelle à la fin du mois de juillet pour pénétrer en Russie.

Nous avons aussi attendu patiemment les résultats de la prétendue opération de lutte contre la criminalité.

La présence sur le territoire géorgien de centaines de terroristes et de groupes armés illégaux d'ailleurs composés de citoyens d'une multitude de pays différents n'est pas niée. On admet la nécessité de mener des opérations spéciales pour rétablir l'ordre. Pourtant, il n'y a pas de terroristes jugulés, de combattants détenus et déferés à la justice, de bandits livrés ou même simplement expulsés par la Géorgie. Nous pouvons nous demander légitimement : où sont-ils?

La réponse est connue : ils sont dispersés dans d'autres régions de la Géorgie situées le long de la frontière avec la Russie, où ils se préparent à commettre de nouveaux crimes.

La Russie se conforme scrupuleusement à ses obligations internationales et respecte la souveraineté et l'intégrité des autres États, mais elle exige que l'on fasse de même à son égard.

Si les dirigeants géorgiens ne parviennent pas à créer une zone de sécurité dans la région frontalière entre la Géorgie et la Fédération de Russie, continuent de ne prêter aucune attention à la résolution 1373 du Conseil de sécurité en date du 28 septembre 2001 et ne mettent pas fin aux incursions de bandits et aux attaques dans les régions limitrophes de la Russie, nous nous réservons le droit d'agir conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies qui consacre le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, pour chaque État Membre de l'Organisation.

À cet égard, je demande au Directeur du Service fédéral des frontières, au Ministre de la défense et au Directeur du FSB de rendre compte de l'exécution des instructions antérieures que j'avais données au sujet du renforcement des frontières méridionales de la Russie. Je leur demande de proposer et d'élaborer des mesures pour mieux défendre la frontière étatique. Il incombe au Ministère de la défense, agissant en concertation avec les autres services de l'administration des forces armées, de présenter des propositions sur l'organisation d'opérations spéciales visant à liquider les bandes organisées au cas où les terroristes feraient de nouvelles tentatives pour pénétrer sur notre territoire.

Je demande à l'état-major général de soumettre des propositions sur la possibilité et l'opportunité d'organiser des frappes contre les bases de terroristes qui auront été identifiées par des moyens de reconnaissance fiables dans le cadre de poursuites.

Le Ministre des affaires étrangères se verra confier le soin d'informer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les membres permanents du Conseil de sécurité de cette organisation et nos partenaires de la coalition

antiterroriste de nos préoccupations et des violations commises par la Géorgie à l'encontre des résolutions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme.

Je demanderai également aux dirigeants des deux chambres de l'Assemblée fédérale d'oeuvrer dans le même sens dans le contexte des relations interparlementaires, y compris celles qu'elles entretiennent avec la Géorgie.

J'ai bon espoir que nous parviendrons à définir conjointement des mesures concrètes de lutte contre le terrorisme lors de la rencontre qui aura lieu prochainement avec le Président de la Géorgie, M. Edouard Chevardnadze, à Kichinev au début du mois d'octobre de cette année.

Je voudrais faire une dernière remarque. Tout cela sera superflu et il ne sera pas nécessaire de prévoir des mesures et des opérations spéciales quelconques si les dirigeants géorgiens contrôlent véritablement leur propre territoire, remplissent leurs engagements internationaux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme international et n'acceptent pas que des terroristes internationaux opérant à partir de leur propre territoire puissent se livrer à des agressions sur le territoire de la Fédération de Russie.

Sotchi, Botcharov Routcheï
11 septembre 2002
